

Bachelier en marketing

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Allemand III			
Code	ECMK3B36CLD	Caractère	Optionnel
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Paméla ANCION (pamela.ancion@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette unité d'enseignement est de préparer l'étudiant à son insertion professionnelle en allemand. Cette unité s'inscrit dans le prolongement de l'UE allemand de bac2. La langue allemande continue à être développée à l'écrit et à l'oral. L'accent sera mis sur la rédaction d'écrits commerciaux, la lecture de divers documents, la discussion et l'écoute téléphonique. Selon la situation et dans la mesure du possible, une pratique de quelques jours est prévue soit sous forme d'un séminaire actif ou sur le terrain.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Négocier avec les différents acteurs
- 2.2 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Présenter, par écrit et oralement, les résultats du diagnostic stratégique et les recommandations
- 2.3 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Orienter la communication la communication en fonction des publics cibles
- 2.5 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Promouvoir ses projets avec persuasion et enthousiasme

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de :

- communiquer en allemand de manière fluide, structurée et claire
- identifier le vocabulaire adéquat, et appliquer les principes grammaticaux usuels
- traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus relatifs à la vie quotidienne et économique de manière claire et compréhensible
- exprimer et produire de manière claire et standard des informations relatives aux domaines d'étude, par l'utilisation de vocabulaire et principes grammaticaux adéquats

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECMK3B36CLDA Monde du travail

24 h / 2 C

(opt.)

Contenu

- Vocabulaire, conjugaison et grammaire spécifiques au monde du travail pour une utilisation tant à l'oral qu'à l'écrit
- rédaction d'un CV attractif et créatif en allemand ainsi que les lettres d'accompagnement avec profil et attentes professionnelles.
- préparation à l'entretien d'embauche en allemand
- rédaction de lettres commerciales et e-mail en allemand (destiné à des fournisseurs, clients, partenaires ou collègues)
- mener un entretien téléphonique avec un client en allemand
- sensibilisation culturelle

Démarches d'apprentissage

- approche déductive, inductives, interactive, progressive et par situation-problème
- travail en groupe et en autonomie
- travail régulier

L'étudiant sera placé dans une démarche de progression constante et sera lui-même acteur de sa propre progression en se fixant des objectifs à atteindre.

Dispositifs d'aide à la réussite

- planning d'étude
- évaluation continue
- guidance personnalisée
- questions-réponses
- Wallangues
- Charte d'engagement de l'étudiant pour les activités d'apprentissage en langues étrangères année académique 2022-2023

Sources et références

- Documents sur Connected
- Syllabus

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus
- notes de cours
- livres et manuels
- presse germanophone
- sites internet
- matériel audio
- matériel didactique

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'ensemble des activités d'apprentissage se base sur :

- les interrogations : composées de tests formatifs et d'épreuves évaluatives (en écrits et/ou en oral) qui vérifieront l'acquisition du vocabulaire et des principes grammaticaux indispensables à la pratique active de la langue
- dans la mesure du possible, pratique sous forme de séminaire ou sur le terrain avec réalisation de divers objectifs et travaux
- l'examen écrit en janvier, permettant aux étudiants de mettre en oeuvre leurs acquis
- Epreuve intégrée
- La non participation aux activités de type voyage et/ou séminaire(s) entraînera la note de PP pour l'UE (voir "dispositions complémentaires" ci-dessous)
- Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Trv	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Cette unité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur l'allemand. Exposés, instructions, explications, évaluations et autres outils pédagogiques seront partiellement voire complètement conçus en allemand.

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

En cas de non présentation de l'examen, la matière de l'année devra être présentée à la session suivante. Aucune dispense n'est accordée entre janvier et juin ou septembre. En cas de dépôt d'un CM pour l'examen, celui-ci ne sera pas réorganisé pour l'étudiant dans la même session d'évaluation et devra donc être présenté par l'étudiant à la session d'évaluation suivante.

5. Cohérence pédagogique

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).